



République Française
Département MAYENNE

COMMUNE DE LE HORPS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 janvier 2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
SOUS PREFECTURE DE MAYENNE
Le :
Et Publication du :

L'an 2019, le vingt et un janvier à 20 : 00, le Conseil Municipal de la Commune de LE HORPS s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bernard TUFFREAU, 1^{er} adjoint, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 15 janvier 2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 janvier 2019.

Présents : Mmes GRANDIN Marie-Françoise, Hélène BEUNARD, ROUSSEL Virginie, ROMAGNE Mélina, Mme RAY Patricia, Mrs DUJARRIER Gérard, TUFFREAU Bernard, SOUTIF Patrick, FOUCHER Daniel, POISSON Jean-Claude et DOUILLET Claude.

Absente excusée : Mme LETERTRE Corinne,

Absente : Mme MULLOIS Brigitte

A été nommée secrétaire : Mme ROUSSEL Virginie

D2019-01-01

DETERMINATION DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE AU 14 BIS RUE DES FORGES

Les travaux de rénovation du logement communal situé au 14 bis rue des forges arrivent à terme.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de déterminer le montant du loyer et rappelle la volonté de la collectivité de fixer un loyer en tenant compte des plafonds de loyers de logements PLS (prêt locatif social).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Fixe le montant du loyer de ce logement situé au 14 bis rue des forges à 475.00/mois auquel s'ajoute un montant de provisions sur charges liées à l'entretien de la pompe à chaleur de 15.00 €/mois.
- Charge Monsieur Le Maire d'appliquer la présente décision.

D2019-01-02

**ACQUISITION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE EN COMMUN AVEC CHAMPEON :
OUVERTURE DE CREDIT BUDGET GENERAL COMMUNE**

Pour faire suite à la délibération n° 2018-03-08 relative à l'acquisition d'une débroussailleuse en commun avec la commune de Champéon,

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à une ouverture de crédit avant le vote du budget général Commune 2019,

Imputation concernée	Montant des restes à réaliser	Montant de l'ouverture de crédit
D - 2041411	0.00	12 660.00
TOTAL		12 660.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'ouverture de crédit avant le vote du budget général Commune,
- Charge Monsieur Le Maire d'appliquer cette décision.

D2019-01-03

**PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE D'UN ENFANT DE LE HORPS SCOLARISE
DANS UNE ECOLE PUBLIQUE DE MAYENNE**

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que, selon l'article 212-8 du Code de l'Education, la commune est tenue de financer les frais de scolarité d'enfants résidant au sein de la commune et fréquentant une école publique de 1^{er} degré à Mayenne.

Il précise que cette participation concerne un enfant, pour l'année scolaire 2018-2019 et qu'elle n'est, bien sûr, pas connue à ce jour.

Pour information, cette participation s'élevait à 421.62 € par élève en classe élémentaire et en CLIS.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ↪ Acceptent de participer aux frais de scolarité de cet enfant fréquentant une école publique de 1^{er} degré de Mayenne.
- ↪ Chargent Monsieur Le Maire de mandater cette dépense dès lors que le montant de la participation pour l'année 2018-2019 sera connue.

D2019-01-04

**RENOVATION DU LOGEMENT DE LA POSTE – 14 BIS RUE DES FORGES
MARCHE DE TRAVAUX : SIGNATURE D'AVENANTS**

En référence à la délibération du 16 juillet 2018, relative à l'attribution du marché public « rénovation du logement communal situé au 14 bis rue des forges »,

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à des avenants comme suit :

N° lot	Nom de l'entreprise concernée	Montant HT du marché initial (acte d'engagement)	Montant de l'avenant	Montant HT du marché après avenant
<i>Lot 3. Menuiseries extérieures PVC/Alu</i>	SARL ATELIERS DU TERRAS	11 771.00	- 208.00 €	11 563.00 €
<i>Lot 4. Cloisons sèches, isolation, menuiseries bois</i>	SARL LALANDE Frédéric	18 336.60	+ 372.00 €	18 708.60 €
<i>Lot 7. Plomberie, électricité, chauffage</i>	BABIN Entreprise	24 055.63	+ 249.24 €	24 304.87 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ Acceptent les avenants susvisés,
- ✓ Chargent Monsieur Le Maire de les signer dès que possible.

D2019-01-05

**AVENANT A LA CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS
AU CONTROLE DE LEGALITE**

En référence à la convention signée le 30/04/2013 entre le représentant de l'Etat et la commune de LE HORPS, relative à la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,

Monsieur Le Maire rappelle que la convention d'adhésion au « logiciel iparapheur » signée le 04/12/2017 avec le CDG 53 donne l'opportunité à la collectivité de bénéficier des services d'un opérateur de télétransmission appelé « ADULLACT ». Il ajoute que notre ancien opérateur était la société SRCI.

C'est pourquoi, il propose de travailler, dès à présent, avec l'opérateur ADULLACT et de signer un avenant à cette convention de dématérialisation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ✓ Acceptent de signer un avenant à la convention de dématérialisation signée le 30 avril 2013 avec le représentant de l'Etat,
- ✓ Décident de nommer ADULLACT en qualité d'opérateur de télétransmission pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité,
- ✓ Chargent Monsieur Le Maire de signer l'avenant à ladite convention ou tout document s'y rapportant.